ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 22143

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la décentralisation et la déconcentration. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont, selon elle, s'agissant des missions dont son ministère a actuellement la charge : celles qui doivent rester de la compétence de l'État ; et celles qui pourraient utilement être transférées aux collectivités territoriales. S'agissant des premières missions, étatiques, il lui demande de préciser : celles qui ont vocation à demeurer gérées à l'échelon central ; et celles qui pourraient utilement être déconcentrées. S'agissant des secondes missions, susceptibles d'être décentralisées, il lui serait reconnaissant de préciser quel niveau de collectivités territoriales lui semble le plus approprié.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les missions relatives au domaine de la prévention des risques, la direction générale de la prévention des risques n'envisage pas de modifications significatives dans la situation actuelle. Mais elle sera attentive aux propositions argumentées qui pourraient être faites. De manière générale, les questions d'organisation du rôle des différents acteurs des territoires dans les domaines de l'énergie et du climat ont été abordées lors du débat sur la transition énergétique. Le sujet, par nature complexe, mérite encore des approfondissements qui pourront déboucher dans la future loi sur la transition énergétique. Néanmoins les grandes orientations énergétiques et climatiques ainsi que le principe de solidarité resteront à un niveau national, gage de l'unité de la France. Concernant la qualité de l'air, plusieurs dispositions ont été proposées par le Gouvernement dans les projets de lois relatifs de décentralisation et de réforme de l'action publique, et débattues au Parlement. Elles sont pour la plupart en lien avec les travaux du comité interministériel pour la qualité de l'air (CIQA) et il est à ce stade difficile de préjuger des conclusions du débat parlementaire en cours.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dord
Circonscription : Savoie (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22143
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mars 2013, page 3176
Réponse publiée au JO le : 21 janvier 2014, page 681